

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BAGNADE EN EAU POLLUÉE : des risques pour la santé

Lanaudière, 19 juillet 2006 – La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière tient à rappeler à la population qu'il est important de s'informer de la qualité de l'eau avant de s'y baigner, afin d'éviter des problèmes de santé. La baignade et les sports aquatiques en eau polluée représentent certains risques non négligeables.

Principaux risques pour la santé

Les principaux risques pour la santé lors de la baignade ou la pratique d'activités aquatiques en eau polluée sont reliés à la présence possible dans l'eau de micro-organismes dangereux pour la santé (E-coli, salmonelle, etc.) Avaler de l'eau contaminée constitue la principale voie d'exposition à ces micro-organismes. Ceux-ci peuvent aussi pénétrer dans l'organisme par les oreilles, les yeux, le nez ou par une écorchure de la peau. Le simple contact avec la peau peut aussi devenir une voie d'exposition.

La présence de certains parasites (ex. : larves responsables de la dermatite du baigneur) ou la prolifération d'algues formant un tapis ou une écume verte sur l'eau (cyanobactéries) peuvent également constituer des risques pour la santé.

Les problèmes de santé les plus fréquents lors de la baignade ou de la pratique de sports aquatiques en eau polluée sont : les gastro-entérites (diarrhées, nausées, vomissements), les infections des voies respiratoires supérieures, des yeux, des oreilles, du nez ou de la gorge et les affections de la peau. Les activités entraînant une immersion dans l'eau, telle la nage, comportent plus de risques pour la santé que celles avec une immersion partielle ou sans immersion (se tremper les pieds dans l'eau, ski nautique).

Précautions à prendre

Avant d'utiliser un plan d'eau, la population est invitée à consulter les résultats du programme Environnement-Plage du ministère de l'Environnement. Si la plage est inscrite à ce programme, les résultats devraient être affichés, bien à la vue des visiteurs. Il est également possible de connaître les résultats en téléphonant au numéro 1 800 561-1616 ou en consultant le site Internet du ministère de l'Environnement [www.menv.gouv.qc.ca/programmes/env.plage/index.htm]. Recherchez les plages classées A. Évitez les plages classées C (médiocre) ou D (polluée) ainsi que celles dont la qualité est inconnue. Évitez également tout plan d'eau contaminé par des cyanobactéries. La Direction de santé publique et d'évaluation tient aussi à préciser qu'il est déconseillé de se baigner dans les sites non aménagés et non surveillés adéquatement. Finalement, en tout temps lors de la baignade, évitez le plus possible d'avaler de l'eau.

Source : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction de santé publique et d'évaluation
☎ (450) 759-1157, poste 4437
pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca

Pour information : Docteure Sylvie Quirion
Médecin-conseil
Direction de santé publique et d'évaluation
☎ (450) 759-1157, poste 4430
sylvie_quirion@ssss.gouv.qc.ca